

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DU LOGEMENT
ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 26/04/80

DECRET N° 80/188 /MJT.DGTFP.DFP/2103-4/02

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MAPOUA Gabriel, Professeur
Technique Adjoint de Lycée de 5° éche-
lon.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 19/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités
d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République
Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la caté-
gorie A 1 ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut com-
mun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 67/304/MJ-DGT du 30.9.67 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21
du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u les arrêtés n°s 3139/MJT-DGT-DGCFCE du 16.6.76 ;
- 7524/MEN-DGE-DAAF du 23.9.77 ;
(/u la lettre n° 1971/MEN-DPAA.SP.P3 du 28.9.79 de Mon-
sieur le Directeur du Personnel et des Affaires Administratives ;
(/u le décret n° 79/706 du 30.12.79 portant modification
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/035 du 29.1.80 abrogeant le décret
n° 79/148 du 30.3.79 portant suspension des avancements des Agents
de l'Etat pour l'année 1979.-

DECRETE :

.../...

EF
ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22.5.64 susvisé, Monsieur MBOGA Gabriel, Professeur Technique Adjoint (PTA) de Lycée de 3^e échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Perfectionnement Technique et Pédagogique, délivré par le Centre International de Perfectionnement Professionnel et Technique TURIN (Italie) est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur Certifié des Sciences Industrielles de 4^e échelon, indice 1110 AGC = Néant.

ARTICLE 2.- : Le présent décret prendra effet au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 26/04/1966

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

[Signature]
- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

[Signature]
- Antoine MBINDA-OBA.-

[Signature]
- Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGIFF/DFF..... 3
D.B..... 3
D.C.P..... 1
M.E.N..... 2
DPAA..... 2
Intéressé..... 1
Dossier..... 3
SGCM/BC..... 2

[Signature]
- Victor TAMBA-TAMBA.-